Etats financiers annuels de SICAV

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **27 mai 2013**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Financial Auditing & Consulting représenté par M. Mohamed Neji HERGLI.

BILAN Arrêté au 31 Décembre 2012 (exprimé en Dinars Tunisiens)

		Au 31 décembre		
		2012	2011	
ACTIF				
Portefeuille-titres	4	<u>368 918 031</u>	<u>362 974 239</u>	
□ Obligations		187 926 620	183 117 885	
□ BTA		126 454 787	126 587 444	
□ BTZc		30 793 025	29 135 285	
□ FCC		1 171 287	2 024 342	
□ OPCVM		22 572 311	22 109 285	
Placements monétaires et disponibilités	5	<u>68 924 437</u>	<u>155 624 097</u>	
□ Placements monétaires		68 308 110	74 926 262	
□ Placements à terme		-	80 696 913	
□ Disponibilités		616 327	922	
Créances d'exploitation	6	<u>61 263</u>	<u>238 224</u>	
□ Intérêts à recevoir		61 263	238 224	
□ Titres de créances échus		-	_	
TOTAL ACTIF		437 903 732	518 836 561	
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	557 212	622 608	
Autres créditeurs divers	8	1 976 764	3 025 199	
Total passif		2 533 976	3 647 807	
ACTIF NET				
Capital	9	<u>419 356 735</u>	<u>495 921 912</u>	
Sommes distribuables		<u>16 013 021</u>	<u>19 266 842</u>	
□ de l'exercice	10	16 010 269	19 265 179	
□ de l'exercice clos		-	-	
□ Report à nouveau		2 752	1 663	
Total actif net		435 369 756	515 188 754	
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		437 903 732	518 836 561	

ETAT DE RESULTAT Exercice clos le 31 Décembre 2012 (exprimé en Dinars Tunisiens)

	_	Exercice clos le 3	31 Décembre	
	<u>Notes</u>	2 012	2 011	
Revenus du portefeuille-titres	11	<u>17 175 850</u>	<u>15 090 004</u>	
□ Revenus des obligations		7 889 587	7 263 168	
□ Revenus des BTA et BTZc		8 355 325	7 007 772	
□ Revenus des OPCVM & FCC		930 938	819 064	
Revenus des placements monétaires	12	<u>3 373 758</u>	<u>2 246 362</u>	
Revenus des placements à terme	13	<u>800 848</u>	3 433 009	
Total des revenus de placement		21 350 456	20 769 375	
Charges de gestion des placements	14	(2 351 568)	(2 259 503)	
REVENU NET DES PLACEMENTS		18 998 887	18 509 872	
Autres charges d'exploitation	15	(622 633)	(593 801)	
RESULTAT D'EXPLOITATION		18 376 254	17 916 071	
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 365 985)	1 349 108	
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		16 010 269	19 265 179	
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation))	2 365 985	(1 349 108)	
Variation des plus ou moins values potentielles sur titre	S	(23 060)	(127 476)	
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		(79 582)	-	
Frais de négociation de titres		-	(5)	
RESULTAT DE L'EXERCICE		18 273 612	17 788 589	

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET Exercice clos le 31 Décembre 2012

(exprimé en Dinars Tunisiens)

	Exercice clos le 31 Décembre		
	2 012	2 011	
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION			
□ Résultat d'exploitation	18 376 254	17 916 071	
□ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(23 060)	(127 476)	
□ Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(79 582)	-	
□ Frais de négociation de titres	-	(5)	
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(19 263 588)	(16 214 670)	
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL			
Souscriptions			
□ Capital	464 649 500	394 006 700	
□ Régularisation des sommes non distribuables	(532 713)	(372 273)	
□ Régularisation des sommes distribuables	7 503 762	8 019 020	
Rachats			
□ Capital	(541 210 100)	(303 321 400)	
□ Régularisation des sommes non distribuables	630 778	290 166	
Régularisation des sommes distribuables	(9 870 250)	(6 669 608)	
VARIATION DE L'ACTIF NET	(79 818 998)	93 526 525	
ACTIF NET			
☐ En début d'exercice	515 188 754	421 662 229	
□ En fin d'exercice	435 369 756	515 188 754	
NOMBRE D'ACTIONS			
□ En début d'exercice	4 963 563	4 056 710	
☐ En fin d'exercice	4 197 957	4 963 563	
VALEUR LIQUIDATIVE			
☐ En début d'exercice	103,794	103,941	
☐ En fin d'exercice	103,709	103,794	
TAUX DE RENDEMENT	3,66%	3,70%	

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1: PRESENTATION DE LA SOCIETE

Placement Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, de distribution obligataire, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée à l'initiative de la Banque Nationale Agricole et a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 17 Décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de Placement Obligataire SICAV est assurée par la société BNA Capitaux.

La Banque Nationale Agricole était désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, Placement Obligataire SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2012, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les éléments inclus dans les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des composantes du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres est composé d'obligations, de titres émis par l'Etat (BTA, BTZc,...), de titres d'OPCVM et de titres de FCC.

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatées au bilan pour le montant net de retenues à la source.

Les intérêts sur les placements en obligations, en titres émis par l'Etat et en titres de FCC ainsi que ceux relatifs aux placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, en date d'arrêté :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moinsvalue potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.
- au prix d'acquisition lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE 4: PORTEFEUILLE-TITRES:

Ce poste totalise, au 31 décembre 2012, la somme de 368.918.031 DT contre 362.974.239 DT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2012	% actif net	% actif
OBLIGATIONS		<u>183 701 523</u>	4 225 097	<u>187 926 620</u>	<u>43,16%</u>	42,92%
Tunisie Leasing 2007-2	15 000	300 000	14 448	314 448	0,07%	0,07%
Tunisie Leasing 2008-1	15 000	300 000	7 908	307 908	0,07%	0,07%
Tunisie Leasing 2008-2	15 000	300 000	1 500	301 500	0,07%	0,07%
Tunisie Leasing 2008-3	10 000	400 000	19 320	419 320	0,10%	0,10%
Tunisie Leasing 2009-1	7 500	300 000	13 038	313 038	0,07%	0,07%
Tunisie Leasing 2009-2	9 250	555 000	17 331	572 331	0,13%	0,13%
Tunisie Leasing 2010-1	20 000	1 200 000	28 848	1 228 848	0,28%	0,28%
Tunisie Leasing 2010-2	30 000	1 800 000	9 552	1 809 552	0,42%	0,41%
Tunisie Leasing 2011-1	30 000	2 400 000	62 016	2 462 016	0,57%	0,56%
Tunisie Leasing 2011-2	30 000	2 400 000	20 040	2 420 040	0,56%	0,55%
Tunisie Leasing 2011-3	40 000	4 000 000	172 864	4 172 864	0,96%	0,95%
Tunisie Leasing 2012-1	20 000	2 000 000	59 456	2 059 456	0,47%	0,47%
Tunisie Leasing 2012-2 TA	20 000	2 000 000	12 565	2 012 565	0,46%	0,46%
Tunisie Leasing Subordonné 2009	15 000	600 000	6 360	606 360	0,14%	0,14%
Tunisie Leasing Subordonné 2010	20 050	1 604 000	51 713	1 655 713	0,38%	0,38%
AB 2008/15A	10 000	733 320	23 504	756 824	0,17%	0,17%
AB 2008/20A	30 000	2 400 000	82 848	2 482 848	0,57%	0,57%
AB 2009/15A	60 000	4 799 400	44 400	4 843 800	1,11%	1,119
AB 2010	30 000	2 599 884	31 824	2 631 708	0,60%	0,60%
AIL2008	10 000	200 000	2 648	202 648	0,05%	0,05%
AIL2009-1	7 000	280 000	12 449	292 449	0,07%	0,07%
AIL2010-1	15 000	900 000	27 756	927 756	0,21%	0,21%
AIL2011-1	20 000	1 600 000	50 000	1 650 000	0,38%	0,38%
AIL 2012-1	30 000	3 000 000	91 128	3 091 128	0,71%	0,71%
AMEN BANK 2007	20 000	1 000 000	34 640	1 034 640	0,24%	0,24%
AMEN BANK 2011-1	50 000	4 500 000	58 360	4 558 360	1,05%	1,04%
AMEN BANK 2012	20 000	2 000 000	29 040	2 029 040	0,47%	0,46%
ATB 2007/1	50 000	4 000 000	110 240	4 110 240	0,94%	0,94%
ATB SUB 2009	50 000	4 375 000	96 200	4 471 200	1,03%	1,02%
ATL 2006/1	27 000	540 000	15 379	555 379	0,13%	0,13%
ATL 2008/1	30 000	600 000	18 456	618 456	0,14%	0,14%
ATL 2008/SUBOR	15 000	1 500 000	30 384	1 530 384	0,35%	0,35%
ATL 2009	30 000	1 200 000	34 872	1 234 872	0,28%	0,28%
ATL 2009/2	19 000	1 520 000	14 486	1 534 486	0,35%	0,35%
ATL 2009/3	30 000	1 200 000	216	1 200 216	0,28%	0,27%
ATL 2010-1	75 000	4 500 000	75 060	4 575 060	1,05%	1,04%
ATL 2010-2	35 500	3 550 000	738	3 550 738	0,82%	0,81%

ATL 2011	30 000	3 000 000	132 384	3 132 384	0,72%	0,72%
ATL 2012-1	30 000	3 000 000	86 952	3 086 952	0,71%	0,70%
BH 2007	70 000	2 800 000	7 504	2 807 504	0,64%	0,64%
BH 2009	60 000	5 538 000	528	5 538 528	1,27%	1,26%
BNA SUB 2009	50 000	3 999 500	127 320	4 126 820	0,95%	0,94%
BTE 2009	41 100	2 877 000	35 741	2 912 741	0,67%	0,67%
BTE 2010 CAT A 10 ANS	40 000	3 200 000	38 656	3 238 656	0,74%	0,74%
BTE 2010 CAT B 20 ANS	10 000	900 000	12 232	912 232	0,21%	0,21%
BTE 2011 CAT B 20 ANS	25 000	2 500 000	111 680	2 611 680	0,60%	0,60%
BTE 2011 CAT A 7 ANS	27 500	2 750 000	98 054	2 848 054	0,65%	0,65%
BTK 2009	50 000	4 333 139	131 800	4 464 939	1,03%	1,02%
BTK 2012	50 000	5 000 000	32 440	5 032 440	1,16%	1,15%
CIL 2007/1	15 000	300 000	15 168	315 168	0,07%	0,07%
CIL 2007/2	15 000	300 000	13 380	313 380	0,07%	0,07%
CIL 2008 SUB	10 000	1 000 000	55 784	1 055 784	0,24%	0,24%
CIL 2008/1	15 000	300 000	5 340	305 340	0,07%	0,07%
CIL 2009/1	5 000	200 000	3 980	203 980	0,05%	0,05%
CIL 2009/1 TMM+1	5 000	200 000	3 392	203 392	0,05%	0,05%
CIL 2009/2	10 000	400 000	4 200	404 200	0,09%	0,09%
CIL 2009/3	18 000	1 080 000	41 890	1 121 890	0,26%	0,26%
CIL 2010/1	20 000	1 200 000	21 408	1 221 408	0,28%	0,28%
CIL 2010/2	30 000	1 800 000	12 504	1 812 504	0,42%	0,41%
CIL 2011/1	30 250	2 420 000	75 577	2 495 577	0,57%	0,57%
CIL 2012/1	20 000	2 000 000	72 848	2 072 848	0,48%	0,47%
CIL 2012/2	20 000	2 000 000	7 123	2 007 123	0,46%	0,46%
MODERN LEASING 2012	20 000	2 000 000	4 274	2 004 274	0,46%	0,46%
MEUBLATEX 2008	10 000	800 000	11 928	811 928	0,19%	0,19%
MEUBLATEX 2010 TRB	100	10 000	296	10 296	0,00%	0,00%
MOURADI PALACE 2005	3 000	60 000	1 642	61 642	0,01%	0,01%
SIHM2008	14 000	840 000	13 082	853 082	0,20%	0,19%
STAR 2004	2 400	2 400 000	97 052	2 497 052	0,57%	0,13%
STB2008-16A/1	7 500	562 500	14 778	577 278	0,13%	0,37 %
STB2008-20A/1	20 000	1 600 000	44 064	1 644 064	0,38%	0,13%
STB2008-25A/1	70 000	5 880 000	169 344	6 049 344	1,39%	1,38%
STB2010/1 +0.7%	20 000	1 600 000	43 712	1 643 712	0,38%	0,38%
STB2010/1 5.3%	50 000	4 333 000	142 960	4 475 960	1,03%	1,02%
STB 2011	30 000	3 000 000	136 008	3 136 008	0,72%	0,72%
STM2007	8 000	320 000	4 653	324 653	0,72%	0,72%
UNIFACTOR 2008	10 000	200 000	8 352	208 352		
UNIFACT 2010 TMM+1	10 000	800 000	27 224	827 224	0,05%	0,05%
					0,19%	0,19%
UIB 2009 CAT C	100 000	8 500 000	183 120	8 683 120	1,99%	1,98%
UIB 2011-1	30 000	2 850 000	50 376	2 900 376	0,67%	0,66%
UIB 2011-2	65 000	6 500 000	282 516	6 782 516	1,56%	1,55%
UIB 2012-1	20 000	2 000 000	16 846	2 016 846	0,46%	0,46%
CHO 2009	5 000	437 500	1 932	439 432	0,10%	0,10%
MEUBLATEX 2010 TRA	7 000	700 000	20 714	720 714	0,17%	0,16%
HANNIBAL LEASE 2009/1 TMM+1	20 000	800 000	8 064	808 064	0,19%	0,18%
HANNIBAL LEASE 2009/1	20 000	800 000	13 376	813 376	0,19%	0,19%
TMM+1,5						
HAN LEASE2010	30 000	1 800 000	40 800	1 840 800	0,42%	0,42%
HAN LEASE2010-2	34 000	2 040 000	8 786	2 048 786	0,47%	0,47%
HAN LEASE2012-1	20 000	2 000 000	28 112	2 028 112	0,47%	0,46%

Total		352 264 920	16 653 111	368 918 031	84,74%	84,25
PATRIMOINE OBLIGATAIRE	12 000	1 247 664	756	1 248 420	0,29%	0,299
UNIVERS OBLIG	66 038	6 786 597	95 685	6 882 282	1,58%	1,579
TUNISO EMIRATIES SICAV	51 979	5 288 156	74 206	5 362 362	1,23%	1,22
SICAV TRESOR	29 300	3 065 370	(30 505)	3 034 865	0,70%	0,69
MILLENIUM SICAV	20 504	2 179 661	(18 683)	2 160 978	0,50%	0,49
FINA O SICAV	5 350	555 349	(314)	555 036	0,13%	0,13
FCP SALAMETT PLUS	67 899	698 370	11 717	710 088	0,16%	0,16
FCP SALAMETT CAP	140 000	1 453 626	312 054	1 765 680	0,41%	0,40
AL AMANAH	8 435	867 379	(14 777)	852 601	0,20%	0,19
IV- Titres des OPCVM		22 142 172	<u>430 139</u>	22 572 311	<u>5,18%</u>	<u>5,15</u>
FCC1 P2 14/02/2013	1 500	1 164 869	6 419	1 171 287	0,27%	0,27
III- Titres des FCC		<u>1 164 869</u>	<u>6 419</u>	<u>1 171 287</u>	<u>0,27%</u>	<u>0,27</u>
BTZc 10/10/2016	6 400	3 450 400	1 227 190	4 677 590	1,07%	1,07
BTZc 10/10/2016	15 000	8 023 500	2 940 129	10 963 629	2,52%	2,50
BTZc 10/10/2016	10 000	5 133 807	2 112 827	7 246 634	1,66%	1,65
BTZc Octobre 2018	12 000	6 420 000	1 485 171	7 905 171	1,82%	1,81
BTZc	0 000	23 027 707	7 765 318	30 793 025	7,07%	7,03
BTA 5,60% -08/2022 sur 10 ans BTA 5,50% -10/2018 sur 10 ans	27 000 6 000	25 873 644 5 846 473	477 209 58 584	26 350 853 5 905 057	6,05% 1,36%	6,02 1,35
BTA 5,5% - 03/2019 sur 10 ans	6 735	6 666 303	240 321	6 906 624	1,59%	1,58
BTA à 8,25% -07/2014 sur 12 ans	17 260	17 327 949	549 296	17 877 245	4,11%	4,08
BTA 7% -02/2015 sur 10 ans	26 600	26 695 276	1 334 511	28 029 787	6,44%	6,40
BTA à 7,5% -04/2014 sur 10 ans	20 000	20 099 085	861 376	20 960 461	4,81%	4,79
BTA à 6,90% -05/2022 sur 15 ans	19 665	19 719 919	704 841	20 424 760	4,69%	4,66
ВТА		122 228 649	4 226 138	126 454 787	29,05%	28,88
II- Titres émis par l'Etat		<u>145 256 356</u>	<u>11 991 456</u>	<u>157 247 812</u>	<u>36,12%</u>	<u>35,91</u>
ATTIJ BANK 2010	20 000	1 714 280	57 216	1 771 496	0,41%	0,40
ATTIJARI LEASING 2012-2	10 000	1 000 000	1 936	1 001 936	0,23%	0,23
ATTIJARI LEASING 2012-1	15 000	1 500 000	44 880	1 544 880	0,35%	0,35
ATTIJ LEAS 2011	30 000	3 000 000	139 272	3 139 272	0,72%	0,72
ATTIJ LEAS 2010-1	30 000	1 800 000	22 584	1 822 584	0,42%	0,42

NOTE 5: PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES:

5.1. Placements monétaires :

Ce poste totalise au 31 décembre 2012, la somme de 68.308.110 DT contre 74.926.262 DT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2012	% actif net	% actif
I- Billets de trésorerie		<u>10 057 646</u>	<u>187 298</u>	10 244 944	<u>2,35%</u>	<u>2,34%</u>
I.1 Titres à échéance supérieure à un an		1 800 000	77 800	1 877 800	0,43%	0,43%
SIHM	1 300	1 300 000	57 400	1 357 400	0,31%	0,31%

Total		68 009 400	298 711	68 308 110	15,69%	15,60%
BTE	12	6 000 000	85 812	6 085 812	1,40%	1,39%
BNA	104	51 951 754	25 601	51 977 355	11,94%	11,87%
II.3 Titres à échéance inférieure à un an (considérés parmi les quasi- liquidités)		57 951 754	111 413	58 063 167	13,34%	13,26%
II.2 Titres à échéance inférieure à un an (non considérés parmi les quasi- liquidités)	-	-	-	-	0,00%	0,00%
II.1 Titres à échéance supérieure à un an		-	-	-	0,00%	0,00%
- Certificats de dépôt		<u>57 951 754</u>	<u>111 413</u>	<u>58 063 167</u>	<u>13,34%</u>	<u>13,26%</u>
UNIFACTOR	80	3 958 155	14 117	3 972 271	0,91%	0,91%
SIHM	400	400 000	18 500	418 500	0,10%	0,10%
HANNIBAL	40	1 977 132	1 504	1 978 636	0,45%	0,45%
CIL	40	1 922 360	75 377	1 997 737	0,46%	0,46%
I.2 Titres à échéance inférieure à un an (considérés parmi les quasi- liquidités)		8 257 646	109 498	8 367 144	1,92%	1,91%
SITS	500	500 000	20 400	520 400	0,12%	0,129

5.2. Placements à terme :

Ce poste totalise au 31 décembre 2012 une somme nulle contre 80.696.913 DT au 31 décembre 2011.

5.3. Disponibilités :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
Avoirs en banque	632 979	1 142
Encaissements perçus et non encore comptabilisés	(16 552)	(120)
Sommes à régler:	(100)	(100)
Rachats	-	-
Autres	(100)	(100)
Placements à régler	-	-
Sommes à encaisser	-	-
Total	616 327	922

5.4. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités :

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers tel qu'approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010.

Au 31 décembre 2012, le ratio susvisé s'élève à 15,31% et a été calculé comme suit :

	Valeur au 31/12/2012	% actif
I- Liquidités	<u>616 327</u>	0,14%
I.1- Placements à terme	-	0,00%
I.2- Disponibilités	616 327	0,14%
II- Quasi-liquidités	<u>66 430 310</u>	
II.1- Bons de trésor à court terme	-	0,00%
II.2- Billets de trésorerie à échéance inférieure à un an	8 367 1 44	1,91%
II.3- Certificats de dépôt à échéance inférieure à un an	58 063 167	13,26%
Total Général (A) = (I + II)	67 046 637	
Total Actif (B)	437 903 732	
Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités (A)/(B)		15,31%

NOTE 6: CREANCES D'EXPLOITATION:

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
Intérêts à recevoir	61 263	238 224
Intérêts échus et non encaissés sur Billets de Trésorerie	22 868	238 224
Intérêts courus sur dépôts en banque	38 395	-
Total	61 263	238 224

NOTE 7: OPERATEURS CREDITEURS:

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
Gestionnaire (BNA Capitaux)	348 258	389 130
Dépositaire (BNA)	208 955	233 478
Total	557 212	622 608

NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
Dividendes à payer	99 555	-
Administrateurs - Jetons de présence	30 000	30 000
Commissaire aux comptes	28 533	20 000
Conseil du marché Financier (CMF)	36 428	44 856
Rachats	1 777 764	2 916 408
Retenues à la source à payer	-	-
Autres	4 483	13 935
Total	1 976 764	3 025 199

NOTE 9: CAPITAL:

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011	
Capital au début de période			
□ Montant	496 356 300	405 671 000	
□ Nombre de titres	4 963 563	4 056 710	
□ Nombre d'actionnaires	3 652	3 602	
Souscriptions réalisées			
□ Montant	464 649 500	394 006 700	
□ Nombre de titres	4 646 495	3 940 067	
Rachats effectués			
□ Montant	(541 210 100)	(303 321 400)	
□ Nombre de titres	(5 412 101)	(3 033 214)	
Capital fin de période			
□ Montant	419 795 700	496 356 300	
□ Nombre de titres	4 197 957	4 963 563	
□ Nombre d'actionnaires	3 857	3 652	
Sommes non distribuables de la période	(4 577)	(209 588)	
1- Résultat non distribuable	(102 643)	(127 482)	
□ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(23 060)	(127 476)	

Aux rachats Ommes non distribuables de(s) exercice(s) clos	630 778 (434 388)	290 166 (224 800)
	630 778	290 166
- /\ux cillissions		
□ Aux émissions	(532 713)	(372 273)
Régularisation des sommes non distribuables	98 066	(82 106)
□ Frais de négociation de titres	-	(5)
□ Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(79 582)	-

NOTE 10: SOMMES DISTRIBUABLES:

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
Résultat d'exploitation	18 376 254	17 916 071
Régularisation lors des souscriptions d'actions	7 500 716	8 017 924
Régularisation lors des rachats d'actions	(9 866 702)	(6 668 817)
Total	16 010 269	19 265 179

NOTE 11: REVENUS DU PORTEFEUILLE - TITRES:

	Exercice clos le 31 Décembre	
	2 012	2 011
Revenus des obligations	7 889 587	7 263 168
□ Intérêts courus	891 835	200 198
□ Intérêts échus	6 997 752	7 062 971
Revenus des BTA & BTZc	8 355 325	7 007 772
□ Intérêts courus	1 969 515	2 248 029
□ Intérêts échus	6 385 809	4 759 743
Revenus des FCC	57 737	112 293
□ Intérêts courus	(2 550)	(10 560)
□ Intérêts échus	60 288	122 853
Revenus des OPCVM	873 201	706 771
Total	17 175 850	15 090 004

NOTE 12: REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES:

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 Décembre	
	2 012	2 011
Revenus des billets de trésorerie	438 005	402 536
□ Intérêts courus	(9 125)	(133 512)
□ Intérêts échus	447 129	536 048
Revenus des certificats de dépôt	2 813 461	1 838 247
□ Intérêts courus	(1 014 861)	996 034
□ Intérêts échus	3 828 322	842 213
Revenus des bons de trésor à court terme	5 245	-
□ Intérêts courus	-	-
□ Intérêts échus	5 245	-
Intérêts des comptes de dépôt	117 047	5 578
Total	3 373 758	2 246 362

NOTE 13: REVENUS DES PLACEMENTS A TERME:

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 Décembre	
	2 012	2 011
Revenus des placements en compte BNA	800 848	3 433 009
□ Intérêts courus	(108 810)	(185 394)
□ Intérêts échus	909 659	3 618 403
Total	800 848	3 433 009

NOTE 14: CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS:

	Exercice clos le 31 Décembre	
	2 012	2 011
Rémunération du gestionnaire (*)	1 469 730	1 412 189
Rémunération du dépositaire (**)	881 838	847 314
Total	2 351 568	2 259 503

^(*) La gestion de la société PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV est confiée à l'établissement gestionnaire "BNA Capitaux". Celui-ci est chargé de la gestion administrative, financière et comptable de la société.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire reçoit une rémunération de 0,25% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

(**) La BNA assure les fonctions de dépositaire pour la société PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la société;
- Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants;
- Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, le dépositaire reçoit une rémunération de 0,15% l'an, calculée également sur la base de l'actif net quotidien.

NOTE 15: AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION:

_	Exercice clos le 31 Décembre	
	2 012	2 011
Jetons de présence	30 000	30 000
Redevance CMF	498 214	478 708
Honoraires	30 000	20 000
Rémunération du Président du Conseil d'Administration	5 254	5 623
Rémunération du Directeur Général	9 412	9 412
TCL	42 701	41 559
Diverses charges d'exploitation	7 054	8 498
Total	622 633	593 801

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXCERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société **POS** arrêtés au 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 437.903.732 DT et un résultat de l'exercice de 18.273.612 DT ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. – Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société **POS**, comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers :

2- Le Conseil d'Administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes :

- **3-** Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.
- 4- Cet audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.
- **5-** Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Justification de l'opinion avec réserve :

6- Antérieurement à 2012, la procédure de mise en paiement des dividendes détachés des actions émises par la société **POS**, prévoyait, annuellement l'ouverture d'un compte courant bancaire spécifique auprès des guichets du dépositaire et dédié à cet effet. Chacun des différents comptes ouverts est alimenté par le montant global des dividendes devenus exigibles au titre des sommes distribuables relatives à l'exercice comptable concerné par la distribution. Les différents paiements effectués au profit des bénéficiaires au titre de leurs droits aux dividendes transitent, ensuite, par chacun des comptes bancaires concernés. Par ailleurs, la même procédure mettait à la charge des différentes agences du réseau de la banque l'obligation de transmettre au dépositaire, par fax, les pièces de débit correspondant à toute opération de règlement desdits dividendes à des fins de contrôle.

En raison de l'indisponibilité, chez le gestionnaire, de la plupart des avis d'opérations, les mouvements opérés sur les comptes bancaires susvisés n'ont donné lieu à aucune imputation dans les livres comptables de la société **POS**. En conséquence, les soldes desdits comptes ne figurent pas au bilan de la société arrêté au 31 décembre 2012 et ce au même titre que la dette corrélative correspondant aux dividendes restant à payer à la même date.

Le processus de régularisation de cette situation entamé postérieurement à la date de clôture de l'exercice 2012, n'a pas encore été finalisé à la date d'arrêté des états financiers par votre Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas été en mesure, pour le même motif, de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour nous assurer du montant des avoirs et des dettes qui auraient dû être enregistrés au bilan de la société **POS** au 31 décembre 2012. En conséquence, nous n'avons pas été en mesure de déterminer les ajustements qui étaient nécessaires.

Dans l'hypothèse où les mouvements précités auraient été comptabilisés par référence aux seuls relevés des comptes bancaires susvisés et en considérant la neutralité de toute erreur ou omission qui aurait pu, le cas échéant, être commise au niveau de la banque, les postes de disponibilités à l'actif et des autres créditeurs divers au passif seraient majorés à hauteur de 542.091 DT et ce sans aucune incidence sur l'actif net. Toujours, sous la même hypothèse, les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de titres de créances négociables à échéance inférieure à une année, représenteraient au 31 décembre 2012 une quote-part de 15,42% de l'actif corrigé sur cette base contre 15,31% de l'actif du bilan publié.

Opinion avec réserve :

7- A notre avis, sous réserve des incidences de la question évoquée au paragraphe 6 ci-dessus, les états financiers de la société **POS** annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2012, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- **1-** En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.
- **2-** En application des dispositions de **l'article 266 (alinéa 2)** du code des sociétés commerciales et de **l'article 3 (nouveau)** de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen périodique de l'efficacité du système de contrôle interne. Le rapport d'évaluation correspondant a été communiqué au gestionnaire de la société.

A l'exception de la situation décrite au paragraphe 6 de la première partie de notre rapport général et de ses incidences potentielles, nous n'avons pas relevé, au cours de notre mission, d'autres déficiences majeures susceptibles d'impacter une telle efficacité.

- 3- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, la société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.
- **4-** Les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de titres de créances négociables à échéance inférieure à une année, représentent au 31 décembre 2012 **15,31% de l'actif** de la société **POS**, soit 4,69% en deçà du seuil de 20% prévu par l'**article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001** portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

En outre, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières émises par la Banque Nationale Agricole (B.N.A) sous forme d'obligations et de certificats de dépôts s'élève, au 31 décembre 2012, à **56.104.175 DT**, représentant ainsi une quote-part de **12,81% de l'actif** de la société POS, soit 2,81% au delà du seuil de 10% autorisé par **l'article 29 du code des organismes de placement collectif**.

Enfin, les placements en titres d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières s'élève, au 31 décembre 2012, à **22.572.311 DT**, correspondant à 5,15% de l'actif net de la société POS, soit 0,15% au delà du seuil de 5% autorisé par l'**article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001** portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 30 avril 2013

Le commissaire aux comptes :

P/Financial Auditing & Consulting

Mohamed Neji HERGLI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXCERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

En application de l'article **200 et suivants** et l'article **475** du code des sociétés commerciales, nous reportons cidessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Le président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle visée par les textes sus-indiqués.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La gestion de la société **POS** est confiée à la société "BNA Capitaux", administrateur. Celle-ci est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de l'OPCVM.
 - En contrepartie de ses prestations, la société "BNA Capitaux", reçoit, en sa qualité de gestionnaire, une rémunération de 0,25% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.
 - La commission de gestion encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'élève à 1.245.534 DT hors TVA, soit 1.469.730 DT TVA incluse.
- La Banque Nationale Agricole "BNA", administrateur, assure les fonctions de dépositaire pour la société **POS**. Elle est chargée à ce titre de :
 - ✓ Conserver les titres et les fonds de la société ;
 - ✓ Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;
 - ✓ Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la "BNA" reçoit, en sa qualité de dépositaire, une rémunération de 0,15% l'an, calculée également sur la base de l'actif net quotidien.

La commission revenant au dépositaire telle qu'encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'élève à 747.320 DT hors TVA, soit 881.838 DT TVA incluse.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération de l'ancien Président du Conseil d'Administration, en fonction jusqu'au 30 Octobre 2012, est fixée par décision du Conseil d'Administration du 18

- Août 2009. Cette rémunération est composée d'une indemnité servie sur la base de 19,5 mois par an, à raison de 150 DT net par mois.
- La rémunération du nouveau Président du Conseil d'Administration, en fonction à partir du 1^{er} Novembre 2012, est fixée par décision du Conseil d'Administration du 30 Octobre 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité servie sur la base de 19,5 mois par an, à raison de 150 DT net par mois
- La rémunération du Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration du 17 septembre 1996 et reconduite par décision du 12 mai 2005. Cette rémunération est composée d'une prime de résultat annuelle nette de 5,000 DT.

C.2- Les obligations et engagements de la société **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV** envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, se présentent comme suit (en DT) :

		Rémunérations dues (charges)			
		Indemnités à base mensuelle	Prime de résultat	Total Rémunérations	Passif au 31/12/2012
Ali RADHOUNAI					
Ancien Président du Co	nseil d'Administ	ration			
	Total 2012	4 659	-	4 659	0
Bechir KTHIRI					
Nouveau Président du	Conseil d'Admini	istration			
	Total 2012	595	-	595	0
Jalel ZARGOUNI					
Directeur Général					
	Total 2012	_	9 412	9 412	-

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 30 avril 2013 Le commissaire aux comptes : P/Financial Auditing & Consulting Mohamed Neji HERGLI